

REUNION ordinaire du 02 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le 02 décembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASZEZYK, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 novembre 2015

Présents : T. BLASZEZYK, J. BOULERNE, B. COURDE, A. BERNARD, J. DARJO, S. DAVID, N. LE DANNOIS, F. GORCE, D. BROUSSE, I. PROTEAU, O. CHEVOLEAU

Absents excusés : N. HELE donne pouvoir à J. BOULERNE

C. THUREAU-BLUMBERG donne pouvoir à A. BERNARD

Absents : R. ZAPATA, JC. GUERAIN

Secrétaire : D. BROUSSE

1.-. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 05 OCTOBRE 2015

Le compte rendu est modifié comme suit :

- titre de la réunion est le 04 novembre et non le 5 octobre,
- dans le point 5 il y avait 2 abstentions et non à l'unanimité.

Le reste est approuvé à l'unanimité.

2.-. DELIBERATION INSTALLATION PORCHERIE SUITE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que suite à demande d'installation classée pour la protection de l'environnement émise par l'EARL GORIOUX, la consultation publique concernant un élevage porcin situé sur la commune à Chizelle a été faite du 7 août au 29 septembre. Aucune observation du public n'a été inscrite dans le registre mis à la disposition du public. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'installation de cet élevage porcin.

3.-. AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION REGION SUBVENTION ECOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu du Conseil Régional une réponse concernant la demande de subvention 2ème tranche pour la rénovation et l'extension de l'école. Celui-ci nous accorde une Subvention de 30 000 € ainsi que 10 000 € pour l'aménagement d'un skate Park. Une convention est établie et doit être signée par Mr le Maire si acceptée par le Conseil. Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.

4.-. EFFECTIFS SCOLAIRES

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Boulerne Jacqueline qui nous fait part qu'une fermeture de classe est possible sur le RPI à la rentrée 2016. Mme Boulerne a contacté l'Inspectrice Mme Marchais. Celle-ci a confirmé qu'il y aurait probablement une fermeture de classe du fait d'un manque d'effectif sur la classe maternelle de Puyravault ; 26 élèves en grande section actuellement passeraient en CP à Vouhé à la rentrée. Mr le Maire précise au conseil municipal l'enjeu concernant la fermeture d'une classe, sur la rénovation de l'école. Attention si le projet de l'école n'aboutit pas, le risque de fermeture de l'école de Vouhé est à prendre en compte sur le moyen ou long terme (en considérant l'état des bâtiments actuels et la dégradation accélérée sur les années qui arrivent). Les effets collatéraux sont à envisager (construction d'un futur lotissement, les enfants iront à l'école dans un autre village) pour prendre une décision ultérieure sur le projet de rénovation de l'école. Peu importe la fermeture à Puyravault ou à Vouhé, il faudra réagir... Il faut être clair avec la population voyacaise et pyratelle.

5.-. POINT SUR LES TAP AVEC LES PETITS GALOPINS

Madame Boulerne rappelle que depuis juin le PEDT (Plan Educatif Du Territoire) n'a pas été déposé par l'association ALSH. Une prise de contact a été faite avec les Petits Galopins de St Georges du Bois, mais nous n'avons toujours pas de réponse. En l'état actuel des choses, un système de garderie basique pour cette année scolaire, jusqu'en juin 2016. Un courrier sera envoyé aux parents afin qu'il récupère au

maximum leurs enfants pour limiter les coûts du personnel et de fonctionnement. Une modification des horaires des TAP aura lieu à la rentrée 2016 avec garderie payantes de 15 h 30 à 16 h 30 ou les TAP payants St Georges du Bois. La garderie proposera quelques activités.

6.-. PRIX DU REPAS DE CANTINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'augmenter le prix des repas servis à la cantine scolaire pour l'année 2016. Le tarif pour l'année 2015 était de 2.70 € pour les enfants, de 4.20 € pour les adultes et de 2.50 € pour les enfants apportant leur repas.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- de relever le prix du repas des enfants et de le porter à **2,80 €**,
- de relever le prix du repas adultes à **4.30 €**,
- de laisser le montant pour les enfants apportant leur repas à **2,60 €**

7.-. PREPARATION ELECTIONS REGIONALES

1^{er} tour le 6 décembre : Président : Mr Thierry BLASZEZYK
Adjoint : Mme Jacqueline BOULERNE
Secrétaire : Mme Nadine LE DANNOIS

8 h à 10 h : Thierry Blaszezyk, Alain Bernard, Jacqueline Boulerne
10 h à 12 h : Jacqueline Boulerne, François Gorce, Sophie David
12 h à 14 h : François Gorce, David Brousse, Thierry Blaszezyk
14 h à 16 h : Olivier Chevoleau, Isabelle Proteau, Jacqueline Boulerne
16 h à 18 h : Bernadette Courdé, Nadine Le Dannois, Alain Bernard

2^{ème} tour : le 13 décembre : Président : Mr Thierry BLASZEZYK
Adjoint : Mme Jacqueline BOULERNE
Secrétaire : Mme Nadine LE DANNOIS

8 h à 10 h : Thierry Blaszezyk, David Brousse, Jacqueline Boulerne
10 h à 12 h : Sophie David, Bernadette Courdé, Thierry Blasezyk
12 h à 14 h : Isabelle Proteau, Sophie David, Jacqueline Boulerne
14 h à 16 h : Alain Bernard, Olivier Chevoleau, Bernadette Courdé
16 h à 18 h : Joèle Darjo, Nadine Le Dannois, Thierry Blaszezyk

8.-. PROCHAIN CONSEIL

Le prochain conseil aura lieu le mardi 12 janvier 2016 à 19 h 30.

9.-. RADICALISATION

Monsieur Bernard prend la parole et informe le Conseil de la réunion d'état d'urgence des Maires qui a eu lieu à Rochefort le 19 novembre. Il était accompagné de Madame Sophie David.

La question est : Comment reconnaître les gens qui semblent se radicaliser : changement dans le domaine alimentaire et vestimentaire, propos sociaux, ... Les consignes du Maire et du Conseil : faire une note à afficher à l'école et fermer le portail à clé.

10.-. PREVENTION SIGNES D'ALERTE – ETAT D'URGENCE

Monsieur le Maire fait lecture du courrier suite à la réunion d'état d'urgence. Le Conseil, à l'unanimité, décide de reprendre le droit d'intervention urbain.

11.-. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier qu'il envoie au Président de la CDC Aunis Sud Concernant la modification des horaires des réunions de bureau ou conseil communautaire. La feuille de chou de décembre devra sortir avant les vacances.
- Sophie David a appelé Mr Pacaud pour les pigeons, a laissé un message, mais n'a toujours pas de nouvelles.
- François Gorce signale que la campagne des Restos du Cœur est repartie tous les jeudis et Vendredis.

- David Brousse félicite les Adjointes et toute l'équipe pour la décoration et les verrines pour le Repas des Aînés.
- Nadine Le Dannois demande s'il serait possible qu'une pancarte rue de la Panetrie à l'entrée de la rue.
Elle signale que les bénévoles de la bibliothèque souhaitent mettre en place « une boîte à lire »
Un lieu a été trouvé : la cabine téléphonique à proximité de la salle des fêtes. Il faudra envoyer un courrier à Orange afin de demander s'il est possible d'utiliser la cabine.
- Alain Bernard informe le Conseil que la maison Coudrin 7 rue du Pont Blanchet appartient à la Commune, l'acte a été signé. Il faut maintenant l'assurer.
Point sur la réunion de la commission Patrimoine qui a eu lieu le 26 novembre.
Point sur la réunion avec le CRER (Centre des Energies Renouvelables) : implantation de panneaux photovoltaïques au sein du village. Le CRER souhaite rencontrer les voyacais
Lors d'une réunion publique afin de donner des renseignements sur cette énergie renouvelable.
La Commission Patrimoine proposera une date pour cette réunion.
Point sur la réunion du 10 décembre avec Jacqueline Boulerne, ayant pour thème : rendre attractif l'habitat du centre bourg.
- Jacqueline Boulerne signale qu'elle a envoyé un courrier au Conseil Départemental souhaitant Un arrêt supplémentaire au niveau de l'école de Vouhé pour le bus du collège.
- Bernadette Courdé informe le conseil que Mr Cateau est revenu se loger à l'aire d'accueil des Gens du voyage à la Frénée. S'il ne paie pas son loyer, le Conseil décide de lancer une procédure d'expulsion.
- Joële Darjo signale que le CIAS se porte bien. Elle informe que le repas solidaire aura lieu Le dimanche 20 décembre à Castel Park à Surgères.
- Isabelle Proteau signale qu'il y a toujours des odeurs nauséabondes au sein du village.
- Thierry Blaszyk signale qu'à partir du 18 décembre jusqu'au 2 janvier, l'état d'urgence Est maintenu. Par conséquent, les absences plus ou moins prolongées des conseillers doivent être signalées au secrétariat.

La séance est levée à 21 h 50

Fait et délibéré, le jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire,
Thierry BLASZEZYK

